

Rapport de contrôle de l'inspection des installations classées		
Référence : UDR-CRT-20-85-JD		
Nom et adresse de l'établissement contrôlé	Code DREAL	
Elkem Silicones France S.A.S. 1 et 55 rue des frères Perret BP22 69191 Saint-Fons	S3IC Priorité DREAL Régime SEVESO	61.3727 <input checked="" type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC <input checked="" type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS
Activité principale : Production de silicones		
Date du contrôle : 06/02/2020		
Inspecteur(s) : Julie DUCROS référente du site et Emily Le LOARER inspectrice de l'environnement		
Type de contrôle		
<input checked="" type="checkbox"/> Inspection approfondie <input type="checkbox"/> Inspection courante <input type="checkbox"/> Inspection ponctuelle	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection planifiée <input type="checkbox"/> Inspection circonstancielle
Circonstances du contrôle		
<input checked="" type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Incident du	<input type="checkbox"/> Plainte <input type="checkbox"/> Autre :	
Thème(s) du contrôle	Exercice POI commun entre Kem One et Elkem	
Principale(s) installation(s) contrôlée(s) : Site d'ELKEM		
<ul style="list-style-type: none"> • salle POI site Nord • confinement • poste de garde site Nord 		
Référentiel(s) du contrôle		
<ul style="list-style-type: none"> • POI ELKEM de novembre 2018 		
Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)		
Nom	Société	Qualité
M. BOMBASARO	ELKEM	Responsable HSE
Mme. BARTELET	ELKEM	Rôle du DOI
M. VERON	ELKEM	Rôle du DOI
M. MAGNIN	ELKEM	Rôle d'observateur terrain
Les autres acteurs du POI sont présentés dans la fiche du scénario jointe au présent rapport		
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input checked="" type="checkbox"/> PRICAE <input checked="" type="checkbox"/> Cellule CRT	

Constats de l'inspection

I – Contexte

La visite a eu lieu dans le cadre d'un exercice POI commun entre les sociétés Kem One et Elkem. L'évènement initiateur était une fuite de chlore au niveau du piquage PST 3001 de l'atelier HCl de Kem One avec un nuage de chlore se dirigeant sur le site Nord d'Elkem par vent choisi de Nord-Est. Elkem devait réagir en armant son POI, en mettant en confinement le personnel du site Nord et en faisant installer par les pompiers auxiliaires un rideau d'eau à la limite du site. Cet exercice était aussi l'occasion de tester un nouveau système d'alerte par un robot qui envoie des messages écrits sur les portables et des mails aux personnes à avertir en cas de déclenchement d'un POI.

Kem One devait donner les alertes pour l'intervention de la PIPS, tester la décharge de la boucle de chloration sur Javel et colmater la fuite.

L'inspection des installations classées s'est placée, chez ELKEM, en observateurs en salle de Poste de commandement exécutif (PCEX) et sur le terrain pour observer le confinement et le rôle des pompiers auxiliaires.

Ce rapport d'inspection n'indique pas de non-conformité car il se réfère au POI de l'exploitant ou à des bonnes pratiques qui ne sont pas réglementaires, cependant des manquements importants ont été constatés et il est nécessaire qu'ELKEM les prenne en compte pour s'améliorer en gestion de crise.

II – Principaux constats effectués lors de la visite d'inspection

2.1 En salle de PCEX

Constat N°1 : Choix de la salle PCEX		
<p>Le scénario prévoyait un vent du Nord-Est pour imaginer que le nuage de chlore irait à la limite Nord-Est du site Nord d'Elkem. La salle du PCEX du site Nord est justement située en limite Nord du site, sous le nuage de chlore. Les participants ne se sont pas posés la question de quelle salle de PCEX choisir alors qu'il en existe une également au site Sud. Par ailleurs, ils ne se sont pas confinés dans la salle (blocage des entrées d'air).</p>		
<p>Demande 1 : Intégrer dans le POI la réflexion du choix de la salle du PCEX et penser au confinement.</p>		
<p>Demande 2 : Mettre à disposition les documents nécessaires à la gestion de crise du site Nord sur le site Sud et vice et versa</p>		
Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation	-	Demande 1 : immédiat Demande 2 : 1 mois
<input checked="" type="checkbox"/> Observation		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

Constat N°2 : Salle PCEX
<p>L'organisation en bureaux séparés du PCEX rend l'échange d'information difficile entre les différentes cellules. Le PCEX est en fait constitué de tout le rez-de-chaussée d'un bâtiment accessible à tous.</p>
<p>Demande 3 : Il serait plus efficace d'avoir les différentes cellules regroupées dans une seule pièce compartimentée de manière à pouvoir avoir des échanges radio ou téléphoniques isolés mais tout proche de la salle où se trouve le DOI. Une bonne pratique est de disposer d'une salle isolée équipée d'une porte vitrée pour la cellule communiquant avec le PCA avec deux personnes à l'intérieur : une qui échange et l'autre qui note les informations sur un tableau. Ainsi le DOI peut être informé en direct des échanges en lisant le tableau par la vitre.</p>

Demande 4 : Il est nécessaire que l'accès à la salle du PCEX soit bloqué afin que des personnes non invitées ne puissent rentrer.

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation	-	Demande 3 : 3 mois Demande 4: Immédiat
<input checked="" type="checkbox"/> Observation		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

Constat N°3 : Activation du POI et du déclenchement de la sirène POI

La fiche POI du gardien ne précise pas clairement si le gardien peut décider ou non d'activer le POI ou si c'est seulement sur ordre de la direction ou de la PIPS. De plus, les communications du 18 ou de la direction passent par le poste de gardiennage du site Sud. Ainsi, il est nécessaire de définir quel poste de gardiennage active la sirène POI en cas d'accident sur le site Nord, le site Sud ou le site Nord.

Demande 5 : Clarifier le rôle du gardien pour l'activation du POI et de la sirène POI.

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation	-	1 mois
<input checked="" type="checkbox"/> Observation		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

Constat N°4 : Clarifier les actions du gardien en cas de confinement

En cas de demande de confinement le gardien, qui est seul, doit à la fois se confiner, faire le tri des appels téléphoniques, diffuser les messages d'alerte sur le réseau de haut parleur à la demande du PCEX, effectuer les demandes de renforts, assurer la gestion des entrées et des sorties des journalistes, du SDMIS,...

Demande 6 : Clarifier comment doit agir le gardien, rester confiné en cas de nuage toxique ou gérer les entrées et sorties des personnes.

Demande 7 : Il semble nécessaire d'alléger le rôle du gardien ou d'augmenter le nombre de gardien. Le nombre d'actions demandées en cas de crise n'est pas réalisable par une seule personne.

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation	-	1 mois
<input checked="" type="checkbox"/> Observation		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

Constat N°5 : Accélérer le recensement du personnel

Le recensement du personnel a pris environ 50 minutes. Il s'effectue par échange téléphonique entre le serre-file de chaque salle de confinement et le PCEX. Le PCEX compare ensuite à liste extraite par le gardien qui correspond aux personnels ayant badgé à l'entrée. Cependant, les visiteurs n'ont pas de badge électronique, ils ne sont donc pas enregistrés sur cette liste.

Demande 8 : Organiser le recensement du personnel et l'enregistrement des visiteurs afin de faciliter et fiabiliser le recensement. Cette organisation doit permettre un temps de recensement le plus court possible

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation	-	2 mois
<input checked="" type="checkbox"/> Observation		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

Constat N°6 : Salle de confinement

Ni la liste des salles de confinement ni le plan de ces salles ne sont disponibles dans le POI et dans la salle PCEX. De plus, certaines salles de confinement sont à l'étage et le temps de confinement sans risque de chaque salle n'est pas évalué.

Demande 9 : Placer les salles de confinement en rez-de-chaussée dans la mesure du possible.

Demande 10 : Évaluer le temps de confinement en sécurité de chaque salle de confinement.

Demande 11 : Mettre à disposition dans le POI et dans la salle du PCEX la liste des salles de confinement et le plan de localisation de ces salles.

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation	-	3 mois
<input checked="" type="checkbox"/> Observation		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

Constat N°7 : Affichage et orientation du plan du site

Le plan du site n'est pas affiché en permanence sur le mur de la salle du PCEX et le Nord n'est pas indiqué visiblement sur le plan. L'orientation du plan a posé question au DOI lors de l'exercice.

Demande 12 : Afficher en permanence un plan à la plus grande échelle possible avec l'indication du Nord.

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation	-	Immédiat

<input checked="" type="checkbox"/> Observation		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

Constat N°8 : Indication du vent

L'orientation du vent n'est pas visible de la salle du PCEX Nord du site. L'indication du sens du vent a été donnée par Kem One et n'était pas vérifiable.

Demande 13 : Installer une manche à air ou un moyen de lire le sens du vent, visible de la salle du PCEX et de nuit.

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation	-	2 mois
<input checked="" type="checkbox"/> Observation		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

Constat N°9 : Mise en repli des installations

Les installations n'ont pas été mises en repli lors de l'exercice et il n'est pas indiqué de le faire en cas d'accident. L'exploitant explique que les salles de confinement étant en salle de contrôle les installations peuvent être contrôlées des salles de confinement.

Demande 14 : L'exploitant vérifie et justifie que toutes les installations peuvent fonctionner en sécurité en l'absence de personnel dans les ateliers.

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation	-	3 mois
<input checked="" type="checkbox"/> Observation		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

Constat N°10 : Utiliser les fiches scenario du POI

Les fiches POI n'ont pas été utilisées ni sorties pendant l'exercice. Les participants n'ont pourtant pas eu les réflexes de réaliser des mesures de chlore ou de mettre en place un rideau en frontière du site sans l'intervention d'un observateur qui les a amenés à se questionner sur le sujet.

Demande 15 : Les fiches POI des scénarios doivent être utilisées en cas d'accident, si l'accident ne correspond pas exactement à la fiche scénario, les DOI doivent au moins s'inspirer des fiches existantes, se rapprochant du cas en cours.

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier

<input type="checkbox"/> Pas d'observation	-	Immédiat
<input checked="" type="checkbox"/> Observation		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

Constat N°11 : ajouter les fiches scénario des effets en provenance des autres sites

Les effets des hors site des sites voisins ou domino ne font pas l'objet de fiche scénario du POI. Pourtant ces évènements peuvent nécessiter l'activation du POI d'ELKEM.

Demande 16 : Réaliser des fiches scénario pour les effets hors site ou les effets domino des sites voisins pouvant nécessiter l'activation du POI d'ELKEM.

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation	-	2 mois
<input checked="" type="checkbox"/> Observation		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

Constat N°12 : Communication vers l'extérieur

L'exploitant utilise un robot qui envoie automatiquement un message d'information (SMS) aux numéros pré-enregistré et un mail sur la boîte mail de l'inspecteur du site. Ces messages ne sont pas transmis aux téléphones d'astreinte DREAL qui utilisent un transfert des appels sur les téléphones personnels des agents d'astreinte. Or, ce transfert ne fonctionne pas pour les SMS. De plus, l'inspection des installations classées peut avoir des questions à poser lors de l'appel.

Demande 17 : Il est rappelé que l'inspection des installations classées doit être prévenue par un appel au 04 72 44 12 49 lors des heures ouvrées et par le numéro d'astreinte 06 87 86 61 69 hors heure ouvrée. Des mails peuvent être envoyés en plus de l'appel, aux adresses : rt.ud-r.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr et ud-r.dreal-auvergne-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr qui sont respectivement la BALU de la cellule risques technologiques et de l'unité départementale du Rhône.

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation	-	Immédiat
<input checked="" type="checkbox"/> Observation		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

Constat N°13 : Augmenter la réalité de l'exercice

Les agents du site étaient informés qu'un exercice POI allait avoir lieu mais ne connaissaient pas le scénario.

Demande 18 : L'inspection préconise de réaliser des exercices sans informer préalablement les agents du site.		
Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation	-	Dès le prochain exercice
<input checked="" type="checkbox"/> Observation		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

Constat N°14 : Communication interne		
Le personnel confiné n'a pas reçu d'information pour connaître l'avancé de l'évènement en cours alors qu'il est prévu que le gardien communique tout au long de l'évènement.		
Demande 19 : L'exploitant expliquera cette absence de communication.		
Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation	-	1 mois
<input checked="" type="checkbox"/> Observation		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

2.2 Sur le site

Constat N°15 : Recensement		
Cette remarque rejoint le constat numéro 5, les agents confinés doivent faire la queue pour s'inscrire sur une feuille de recensement que le serre-file fait ensuite remonter par téléphone en salle POI.		
Demande 20 : Organiser le recensement dans les salles de confinement pour qu'il se passe plus rapidement.		
Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation	-	2 mois
<input checked="" type="checkbox"/> Observation		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

Constat N°16 : Localisation des salles de confinement à l'intérieur des bâtiments.
Les bâtiments dans lesquels sont localisées les salles de confinement sont identifiés. Cependant les plans de localisation des salles de confinement à l'intérieur des bâtiments ne sont pas à jour et il n'existe pas de fléchage à l'intérieur des bâtiments.

Demande 21 : Mettre à jour les plans de localisation des salles de confinement à l'intérieur des bâtiments et flécher ces salles.

Conclusion	Référence réglementaire	Délai ou calendrier
<input type="checkbox"/> Pas d'observation	-	2 mois
<input checked="" type="checkbox"/> Observation		
<input type="checkbox"/> Non conformité		
<input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure		

Suites données par l'inspection

- Observations ou non conformités à traiter par courrier
- Proposition de suites administratives (APMD, amende administrative, consignation, etc.)
- Proposition de renforcement, modification ou mise à jour des prescriptions
- Autre(s) :

Synthèse des suites :

Cette visite a permis de relever des points faisant l'objet d'observations. L'exploitant devra fournir selon les délais mentionnés dans le présent rapport, les éléments permettant de justifier de la mise en œuvre des actions correctives nécessaires pour les lever.

La référente du site	Vérificateur	Approbateur
L'inspectrice de l'environnement	Chef de la cellule risques accidentels	Adjointe au chef de l'unité départementale du Rhône